

Marché annuel - lundi 26.08.2024

Mesures de circulation



Circulation et stationnement interdits le 26.08.2024



- place Cardinal Mercier • rue Léon Theodor • rue Thomaes • rue Henri Werrie • rue Henri Van Bortonne • rue Gillebertus • rue Ferdinand Lenoir (entre la rue Léon Theodor et le boulevard de Smet de Naeyer) • chaussée de Wemmel (entre la rue du Saule et la rue Léon Theodor) • rue Gustave Van Huynegem • avenue du Sacré-Cœur (entre l'avenue Secrétin et le rond-point de l'avenue du Comté de Jette) • avenue du Comté de Jette • avenue Secrétin (devant l'église) • rue Léon Dopéré (entre la rue Boghemans et la chaussée de Wemmel) • avenue de Jette (entre l'avenue de Laeken et la place Reine Astrid) • rue Pierre Timmermans

Stationnement interdit le 26.08.2024



- avenue de Laeken (toute la berme centrale entre la rue Vanderborgh et l'avenue de Jette) • rue de l'Eglise Saint-Pierre (entre l'Excelsior et le CPAS) • petite rue Léon Theodor et son parking • parking de l'avenue du Comté de Jette • rue Tilmont (les 20 premiers mètres en partant de la rue Léon Theodor des 2 côtés) • square Jules Lorge • rue Jean-Baptiste Verbeyst (places de stationnement côté impair du numéro 9 au rack de vélo et côté pair après le croisement avec rue Fr. Couteaux, les 4 garages et le numéro 10, en partant de la rue Léon Theodor) • rue Dupré (100 m, le long du CTC)

Circulation interdite le 26.08.2024



- avenue de Jette (entre coin place Reine Astrid et la rue Léon Dopéré, côté pair) • rue des Wallons • rue des Flamands • chaussée de Jette (entre la place Reine Astrid et l'avenue de Laeken) • rue Léopold I^{er} • rue Paul Michiels (entre la rue Theodor et le bd de Smet de Naeyer) • rue Tilmont (entre la rue Theodor et le bd de Smet de Naeyer, sauf les 20 premiers mètres en partant de la rue Léon Theodor) • rue Jean-Baptiste Verbeyst (sauf les places de stationnement réservées voir plus haut) • rue François Couteaux • rue Saint-Vincent de Paul • rue Adolphe Vandenschrieck • rue de l'Eglise Saint-Pierre (sauf entre l'Excelsior et le CPAS) • Chaussée de Wemmel (entre rue de l'église Saint-Pierre et la rue du Saule) • rue JULES LAHAYE (entre la rue Théodor jusqu'au bd de Smet de Naeyer)

Autres mesures particulières

- Interdiction de stationnement avenue Secrétin, devant l'église du 19/08 au 27/08
- Interdiction de stationnement rue de l'Eglise St. Pierre (de l'Excelsior au CPAS) du 23/08 au 26/08
- Interdiction de stationnement petite rue Léon Theodor et son parking du 20/08 au 02/09
- Interdiction de stationnement avenue du Sacré Cœur (côté Lorge) pont et le long du square Lorge du 20/08 au 02/09
- Interdiction de stationnement et circulation place C. Mercier du 23/08 dès 6h00 au 02/09 à 08h00
- Interdiction de stationnement avenue de Laeken (toute la berme centrale entre la rue Vanderborgh et l'avenue de Jette) le 24/08
- Interdiction de stationnement rue Léon Théodor croisement avec rue G. Van Huynegem le long du parc Garcet les 5 places de stationnement le 22/08
- Interdiction de stationnement rue Henri Werrie : 1 place devant le wash palace le 22/08
- Interdiction de stationnement avenue du Sacré Coeur le long du square Lorge le 25/08

- LE STATIONNEMENT SERA GRATUIT sur tout le territoire de Jette toute la journée du lundi 26.08.2024
- DÉCOUVREZ LE PROGRAMME du week-end du marché annuel sur WWW.JETTE.BRUSSELS